



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2022_753

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT
DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC COOPCONNEXION**

Considérant qu'au titre de sa compétence en faveur de l'aménagement et du développement culturel et particulièrement du volet relatif au soutien technique et financier à l'organisation de manifestations d'audience nationale menées sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé de s'engager dans le dispositif national « les Nuits de la lecture » du 19 au 23 janvier 2023,

Considérant que dans ce cadre, les bibliothèques du territoire ont été contactées et celles d'Auchy-les-Mines, Barlin, Béthune, Bruay-La-Buissière, Gonnehem, Houdain, Labourse, Lapugnoy, Lillers, et Verquigneul ont souhaité prendre part à la manifestation des Nuits de la lecture proposée par l'agglomération,

Considérant qu'à cette occasion, la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place des ateliers d'écriture,

Considérant que le prestataire Coopconnexion par le biais de Séverine Loridan a toutes les qualités artistiques pour proposer ces ateliers,

Considérant qu'en l'application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Coopconnexion dont le siège social se situe à Lens (62300), 18 rue Victor Picard, ayant pour objet l'animation d'ateliers d'écriture qui se dérouleront le 18, 19, 20 et 24 janvier 2023 dans des bibliothèques du territoire, pour un montant total de 900 euros toutes taxes comprises,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec Coopconnexion dont le siège social se situe à Lens (62300), 18 rue Victor Picard, ayant pour objet l'animation d'ateliers d'écriture qui se déroulent les 18, 19, 20 et 24 janvier 2023 dans quatre bibliothèques du territoire, pour un montant total de 900 euros toutes taxes comprises.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le .. **08 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **09 DEC. 2022**

Et de la publication le : **09 DEC. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien